ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DU CENTRE

Avec la participation des communes de :
Genillé - St Quentin sur Indrois
Chemillé sur Indrois

Val de Brenne Compétition

RÈGLEMENT PARTICULIER
29ème RALLYE DU LOCHOIS
6 & 7 juin 2015

asa aco PERCHE VAL DE LOIRE

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE

E.LECLERC Amboise et Loches

Région Centre

RÈGLEMENT PARTICULIER

29ème RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS
6 et 7 juin 2015

Programme et horaires du rallye

PARUTION DU RÈGLEMENT	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Dès réception du visa FFSA
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	lundi 25 mai 2015 à minuit.
DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINÉRAIRE	6 juin 2015 V & P - 28 rue Adam Fumée 37460 GENILLÉ Tél : 09 82 32 67 09
DATES ET HEURES DE RECONNAISSANCES	6 juin 2015 de 8 h à 21 h. Limitées à 3 passages.
VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ET DES VOITURES	6 juin 2015 de 15 h 30 à 19 h 00 Salle des fêtes de Genillé
HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC DE DÉPART	Samedi 6 juin 2015 à 15 h 30 Stade de foot de Genillé
1ère RÉUNION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Samedi 6 juin 2015 à 16 h 00 Salle des fêtes de Genillé
PUBLICATION DES ÉQUIPAGES ADMIS AU DÉPART	Samedi 6 juin 2015 à 20 h 30 Salle des fêtes de Genillé
PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DÉPART	Samedi 6 juin 2015 à 20 h 30 Salle des fêtes de Genillé
DÉPART DU 1er CONCURRENT DU RALLYE	Dimanche 7 juin 2015 à 8 h 00 Stade de Foot de Genillé
PUBLICATION DES RÉSULTATS PARTIELS APRÈS ES 1	Dimanche 7 juin 2015 à 11 h 00 Salle des fêtes de Genillé
ARRIVÉE DU 1er CONCURRENT DU RALLYE	Dimanche 7 juin 2015 à 18 h 48 Stade de Foot de Genillé
VÉRIFICATIONS FINALES	Dimanche 7 juin 2015 Garage Les Carrés La Vénerie (ZA) à Genillé
PUBLICATION DES RÉSULTATS DU RALLYE	Dimanche 7 juin 2015 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
REMISE DES PRIX	Dimanche 7 juin 2015 à 20 h 30 Salle des fêtes de Genillé

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise les 6 et 7 juin 2015, le 29ème RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'écurie Val de Brenne en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional sous le numéro : 009/2015 en date du : 17 mars 2015.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro : R 154 en date du : 20 mars 2015.

Comité d'organisation :
Président : Mikaël RAGUENEAU
Membres : les membres de l'Écurie Val de Brenne Compétition.
Secrétariat du rallye :

- Alain AUBERT 43 rue de la République 37150 LA CROIX EN TOURAINE 02 47 57 98 97

Permanence du rallye : Salle des fêtes de Genillé du 6 juin 2015 à 10 h 00 au 7 juin 2015 à 20 h 00.
Téléphone : 02 47 59 50 96

Organisateur technique :
Mikaël RAGUENEAU 35 Route de Vaugondy 37210 VERNOU SUR BRENNE
☎ 02 47 52 08 76 - 06 86 08 03 86

Article 1.1p. OFFICIELS :

Président du Collège	M. SEGOUIN Jean-Marc	licence	3352	15-07
Commissaires sportifs	M. LAFONT Alain	licence	4726	15-07
	M. MARANDEAU Claudette	licence	6807	15-07
Directeur de Course PC	M. FAUVEL Serge	licence	2517	15-07
Directeur de Course adjoint PC	M. DELERUE Odile	licence	4282	15-07
Directeur de Course ES	M. COURTIN Jacques	licence	6233	15-04
Directeur de Course adjoint ES	M. MARANDEAU Claude	licence	4692	15-07
Commissaire Technique responsable	M. DESBAIT Patrick	licence	9740	15-03
Commissaire Technique	M. BEREAU Régis	licence	136886	15-07
	M. COURTIN Philippe	licence	42190	15-04
	M. LEFORT Daniel	licence	6085	15-07
	M. TRICOTELLE Cédric	licence	145841	15-07
Chargé des Relations avec les concurrents	M. GOUGEON Narcisse	licence	9709	17-21
	M. ROUX Gilles	licence	1482	15-04
Médecin Responsable	Docteur DE LA PORTE DES VAUX Cédric			
Chronométreur responsable	M. GAGNEUX Loïc	licence	15785	15-07
Chronométreur	M. VALLÉE Cyril	licence	123878	15-07
Chargé des relations avec la presse	M. AUBERT Alain	licence	4287	15-07
	M. RAGUENEAU Mikaël	licence	44935	15-07
Chargé des commissaires de route	M. LEVOISVENEL Olivier			

Article 1.2 p Éligibilité

Le rallye du Lochois compte pour :

- Coupe de France des rallyes (Coefficient 2)
- Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest
- Championnat du Comité Régional du Sport Automobile du Centre
- Championnat de l'ASA ACO Perche Val de Loire

Article 1.3p Vérifications

Les vérifications administratives qui auront lieu le : le 6 juin 2015 de 15 h 30 à 18 h 45 Salle des fêtes de Genillé.
Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 6 juin 2015 de 15 h 45 à 19 h 00 Stade de foot de Genillé.

Vérifications finales seront effectuées : Garage Les Carrés ZA La Vernerie à Genillé
.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p Demande d'engagement - Inscriptions :

Article 3.1.5 p
Toute personne qui désire participer au rallye du Lochois doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le lundi 25 mai 2015, minuit (cachet de la poste faisant foi) à :

M. Mikaël RAGUENEAU – 35 rue de Vaugondy – 37210 VERNOU SUR BRENNE
Tél. : 06 64 03 29 09

Article 3.1.10p :
Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

Article 3.1.11.1p :

Les droits d'engagements sont fixés à :	Avec la publicité facultative des organisateurs	300 €
	Sans la publicité facultative des organisateurs	600 €

Article 3.1.12p :
La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Article 3.3 Ordre des départs :

Article 3.3.1 : Le départ sera donné dans l'ordre des numéros, le plus petit partant en tête pour les ES 1 et 2, puis dans l'ordre du scratch de l'ES 1, pour les ES 3 - 4 - 5.

Article 3.3.1p
Le reclassement sera fait sur l'ES 1.

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Article 4.1p : Voitures admises
Conforme au règlement standard FFSA

Article 4.3p : Assistance
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au parc d'assistance : Lotissement de La Varenne et terrain entre lotissement et l'Indrois à Genillé.

Article 4.3.2.3p : Limitation de changement des pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4.6 : Identification des voitures Conforme à la règlementation rallye
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2015.

ARTICLE 5p PUBLICITÉ :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

Article 6.1p Description :

Le rallye du Lochois représente un parcours de 86 kms. Il est divisé en 1 étape et 5 sections.
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 34,600 kms.
Les épreuves spéciales sont :
Genillé – St Quentin sur Indrois : 5,300 kms à faire 2 fois.
Chemillé sur Indrois – Genillé : 8 kms à faire 3 fois.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Article 6.2p Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 6.2.6p : Les reconnaissances auront lieu le 6 juin 2015 de 8 h 00 à 21 h 00. Elles sont limitées à 3 passages

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

Article 7.2p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Article 7.2.11p :

Les signes distinctifs des commissaires sont :
Commissaires de route : combinaison blanche ou orange
Chefs de poste : combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 9680 € distribuables.
Coupes : 35 coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	SCRATCH	GROUPE		CLASSE					
		1 à 3	+ de 3	1 et 2	3 et 4	5 à 7	8 à 11	12 à 15	+ de 15
1er	260 €	70 €	100 €	210 €	280 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2ème	200 €		70 €			180 €	180 €	180 €	180 €
3ème	160 €						120 €	120 €	120 €
4ème	120 €							90 €	90 €
5ème	90 €								70 €
Classement féminin : 130 €									

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

A7 et A7K – A6 et A6K – A5 et A5K – R1 A et B – R2 B et C – R3 C, T et D – R4 et R5
Le groupe N2 de série ne sera récompensé qu'à la classe.

La remise des prix se déroulera Salle des Fêtes de Genillé le 7 juin 2015 à 20 h.
Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leur droit au prix.

Dispositions particulières :

Au cours des reconnaissances et dans le but de limiter les nuisances les concurrents devront respecter les prescriptions et interdictions prévues à la réglementation générales des rallyes (France auto 2015).